



PHRCI 2025

GUIDE DU CANDIDAT

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/RI1/2025/90 DU 2 JUILLET 2025 RELATIVE AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE SUR LES SOINS ET L'OFFRE DE SOINS POUR LA CAMPAGNE 2025-2026





SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS	01
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nullam vel risus in sapien congue vehicula	
RECEVABILITE/ELIGIBILITE	05
THEMATIQUES PRIORITAIRES	07
MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS	08
SELECTION DES PROJETS	11
Dépôt Critères d'évaluation Ressources	
RESSOURCES	15
MONTAGE BUDGETAIRE	18
PUBLICATION COMMUNICATION	20
CALENDRIER	21



Contexte

Le **PHRC-I** est la déclinaison du **PHRC (Programme Hospitalier de Recherche Clinique) au niveau interrégional**.

Des fonds sont alloués par le **Ministère de la Santé** chaque année aux projets ayant été au préalable sélectionnés par une **Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC)** interrégionale selon leur **qualité scientifique et leur faisabilité**.

Cet appel à projets (AAP) doit permettre :

La mise en place et le soutien d'une politique de recherche partenariale entre les structures de santé de l'interrégion Hauts de France et Normandie.

L'émergence de projets de recherche clinique par des équipes souhaitant s'initier à la recherche clinique

Objectifs

Le PHRC finance des projets de recherche dont les objectifs sont :

- la mesure de l'**efficacité** des technologies de santé. Dans cet objectif, les recherches prioritairement financées sont celles qui contribueront à l'**obtention de recommandations de fort grade**.
- l'évaluation de la **sécurité**, de la **tolérance** ou de la **faisabilité** de l'utilisation des technologies de santé chez l'Homme (par exemple, toutes les études sur le médicament de la phase I à la phase IV).
- Dont le niveau de maturité technologique, ou TRL pour Technology Readiness level est compris entre les niveaux 4C et 9 inclus.

Les résultats des projets devront directement permettre une modification de la prise en charge des patients

NB : Le PHRCI est soumis aux mêmes règles que le PHRC-N. Il a donc vocation à financer des projets de recherche clinique et en aucun cas des projets de structuration ou de soutien à des équipes et thématiques de recherche même celles jugées prioritaires sur l'inter-région.

Critères de recevabilité

- **Projet porté par des équipes souhaitant s'initier à la recherche**
- **Implication d'au moins deux centres d'inclusion de patients dans deux établissements différents de l'inter-région Nord-Ouest pour appui aux études multicentriques inter-régionales :**
- **Association possible de centres extérieurs à l'Inter région Nord-Ouest avec collaboration uniquement scientifique et non financière et avec au minimum 50% des centres d'inclusions dans l'inter-région.**
- **Montant de la subvention demandée plafonnée à 300 000 € par projet.**
- **Portage associant un porteur individuel et un établissement de santé universitaire ou non universitaire : un établissement de santé, un groupement de coopération sanitaire (GCS), une maison de santé ou un centre de santé**
- **Projets rédigés en Français**

Ne sont pas recevables les projets :

- **Dont la thématique traite des infections liées aux VIH, VHB, VHC, SARS-coV-2 et aux maladies infectieuses émergentes**
- **Ayant déjà fait l'objet d'un financement au PHRC-N, au PHRC-I ou au PHRC-K**
- **Dont le porteur a déjà reçu un financement au PHRC-N, au PHRC-I, au PHRC-K ou au PHRC-R**
- **Dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collections biologiques**

Eligibilité

Sont éligibles les projets qui, dès le stade de la lettre d'intention :

1.
 - **Justifient de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients.**
 - **Démontrent que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve.**
 - **Ayant un volet médico-économique uniquement dans le cadre d'études de phase III et si :**
 - L'objectif principal est de démontrer comparativement l'efficacité clinique de la technologie de santé ;
 - L'objectif du volet médico-économique figure parmi les objectifs secondaires et évalue comparativement l'efficacité de la technologie de santé
 - Le volet médico-économique, rédigé par un économiste de la santé identifié dès le stade de la lettre d'intention, est conforme aux standards méthodologiques de la HAS
 - **Ayant un niveau de maturité technologique ou TRL pour Technology Readiness Level compris entre les niveaux 4C et 9 inclus.**
cf Annexe I Note d'Info DGOS/RI1/2025/90 du 2 juillet 2025 : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2025_90.pdf

THEMATIQUES PRIORITAIRES

En dehors des projets relatifs aux infections liées au VIH, VHB et VHC, SARS-coV-2 et aux maladies infectieuses et émergentes, le PHRCI est ouvert à toutes les thématiques.

Cependant 5 thématiques sont considérées comme prioritaires :

SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

DIFFÉRENTS TYPES DE PRÉVENTION EN SANTÉ

PÉDIATRIE ET SANTÉ DE L'ENFANT – INTÉGRANT LA PÉDOPSYCHIATRIE

LA SANTÉ DES FEMMES (DONT LA MÉNOPAUSE) - NOUVEAUTÉ 2025

L'ACCOMPAGNEMENT ET LES SOINS PALLIATIFS AINSI QUE LA FIN DE VIE - NOUVEAUTÉ 2025

Les projets s'inscrivant dans une priorité ou un plan de santé publique gouvernemental pourront par ailleurs faire l'objet d'une attention particulière.

Au stade de la lettre d'intention

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention (LI) par voie électronique à sa DRCI référente selon le calendrier propre à chaque DRCI/CLCC.

Les DRCI remplissent les LI en ligne sur la plateforme des Appels à Projets du site du GIRCI Nord-Ouest (<https://www.girci-no.fr>) en ajoutant les annexes nécessaires (uniquement en français) :

jeudi 20 novembre 2025 à 12h00 dernier délai.

Les documents à fournir sont les suivants :

- La lettre d'intention type PHRC-I 2024 du GIRCI NO à remplir en ligne par la DRCI de référence. Pour la préparation, une version Word est disponible sur le site
- Une attestation d'engagement méthodologique dont le modèle est à télécharger sur le site.



Une même lettre d'intention ne peut pas être soumise la même année à plusieurs appels à projets visés par la Note d'information n° DGOS/R11/2025/90 du 2 juillet 2025 relative aux programmes de recherche sur les soins et l'offre de soins pour la campagne 2025-2026

Au stade du dossier complet

Le porteur du projet doit déposer le dossier complet (DC°) par voie électronique à sa DRCI référente selon le calendrier propre à chaque DRCI/CLCC.

Les DRCI téléchargent chaque élément du dossier complet sur la plateforme des Appels à Projets du site du GIRCI Nord-Ouest (<https://www.girci-no.fr>) en ajoutant les annexes nécessaires (uniquement en français) :

vendredi 10 avril 2026 à 12h00 dernier délai

Les documents à fournir sont les suivants :

- Protocole daté, signé et tamponné par les différentes parties prenantes du projet, à savoir, l'investigateur coordonnateur, le méthodologiste et le promoteur
- A toutes fins utiles, vous pouvez retrouver sur le site internet du GIRCI NO un exemple d'engagement commun des différentes parties prenantes si votre protocole n'en possède pas
- Lettre d'intention type DGOS à modifier en ligne si LI initialement déposée doit être mise à jour suite aux recommandations de la CSEC de pré-sélection.
- Annexe financière type modèle DGOS.
- Schéma théorique de déroulement et de financement de l'étude
- Le CV daté et signé de l'investigateur coordonnateur
- Le CV daté et signé du méthodologiste,
- La lettre d'engagement des centres associés (si applicable), format type ou autre format avec le nombre de patients à inclure par établissement
- La lettre d'engagement des co-financeurs. (exemple : DRCI, industrie, etc...), format type ou autre format
- Un courrier du porteur de projet indiquant les modifications apportées au protocole pour répondre aux recommandations éventuelles de la CSEC de pré-sélection de la campagne en cours ou d'une campagne précédente en cas de redépôt

Documents

L'ensemble des documents types sont téléchargeables sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest : <https://www.girci-no.fr/phrc-interregional>

Un numéro d'ordre est attribué par ordre de soumission des LI

La nomenclature des fichiers déposés est la suivante :

API<Numéro d'ordre attribué par le GIRCI>_ ACRONYME_NOM du porteur de projet_NOM du fichier (par ex : protocole ou _annexe fin ou _schema ou _cv invest ou _cv methodo) **_AAAAMMJJ**

Exemple : **API25-01_MULTIPLEX_DUPONT_protocole_20250201**

Attention, ne sera pas recevable, tout projet transmis au GIRCI :

- hors délai,
- format incorrect,
- incomplet,
- ne prenant pas en considération les recommandations de la pré-sélection (voir ci-après).

A retenir :

Les porteurs de projets dans le cadre de la constitution du dossier complet doivent s'appuyer sur les compétences en méthodologie, en bio statistique, en finances et dans d'autres domaines des DRCl.

Tous les documents d'un dossier doivent être cohérents et homogènes.

Procédure de sélection

Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement de l'appel à projets du PHRC-I CSEC de l'AAP-PHRC-I

Son rôle est de :

- D'assurer le principe de l'évaluation par les pairs
- S'assurer que le projet entre bien dans le cadre de l'AAP-PHRC-I (conformément aux orientations de la note d'information N° DGOS/R11/2024/94 DU 25 JUIN 2024)
- S'assurer de la qualité scientifique globale du projet de recherche et de sa pertinence clinique
- S'assurer de la faisabilité du projet dans le périmètre du GIRCI NO
- Proposer une éventuelle réorientation vers un Appel à Projet plus adapté

Les GIRCI sont en charge d'organiser une sélection des projets en 3 temps :

Les GIRCI sont en charge d'organiser une sélection des projets en 3 temps :

- Étape 1 : Présélection des LI - CSEC de pré-sélection avec recommandations pour préparation du Dossier Complet
- Etape 2 : Sélection des DC- CSEC de Sélection des projets à financer
- Etape 3 : Validation par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) des projets sélectionnés pour financement par les GIRCI.

SELECTION DES PROJETS

Pré-sélection des LI

Pour chaque LI déposée, deux rapporteurs internes membres de la CSEC seront chargés d'effectuer une première évaluation du projet en se fondant sur la lettre d'intention. Ils donnent leur avis sur le respect des critères de recevabilité, d'éligibilité et de la pertinence scientifique. via le rapport en ligne mis à leur disposition.

L'examen de l'ensemble des LI réalisé collégalement sur la base d'un tableau de synthèse permettra d'aboutir à une pré-sélection. Dans le cas d'un projet « éligible avec recommandation(s) », la **CSEC du 5 février 2026** précisera les recommandations à mettre en place.

Sélection des Dossiers complets

Il appartient aux DRCl de garantir la prise en compte des recommandations de la CSEC de pré-sélection. avant de soumettre les dossiers complets.

Chaque projet de recherche est évalué et noté par deux experts extérieurs au **GIRCI Nord-Ouest dans le cadre d'un partenariat inter-GIRCI**. Leurs rapports sont ensuite relus par deux rapporteurs membres de la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI Nord-Ouest.

Un tableau synthétique reprenant les conclusions des rapporteurs sera discuté lors de la **CSEC de sélection du 18 juin 2026**.

A ce stade les membres de la CSEC, au vu des avis des experts et rapporteurs, réaliseront la sélection des dossiers qu'ils souhaiteraient voir financés par la DGOS de manière collégiale en se basant sur la bonne adéquation entre les besoins et les ressources demandées, l'alignement entre les objectifs, les critères de jugement et les résultats escomptés mais surtout la possibilité de répondre à cet objectif spécifique au PHRCi :

Amélioration de la prise en charge du patient et méthodologie permettant haut niveau de preuve dans un cadre de Recherche partenariale inter-régionale

Validation des dossiers sélectionnés pour financement par la DGOS

Les projets retenus par les différents GIRCI sont ensuite validés par la **DGOS sous réserve de leur conformité aux orientations définies par la Note d'information n° DGOS/RI1/2025/90**

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2025_90.pdf



Critères d'évaluation



L'ensemble des critères d'évaluation ont un niveau d'importance identique.

C'est la cohérence globale du projet et l'adéquation avec les principes du PRHCI qui orienteront les discussions lors des CSEC de pré-sélection et sélection.

Lien vers les modèles de rapports d'expertise : <https://www.girci-no.fr/phrc-interregional>

Nouveautés 2025 :



Faisabilité

La faisabilité a toujours fait partie des critères d'évaluation mais lors de la constitution du dossier complet (étape 2 – sélection), il sera demandé une annexe spécifique. Ce document devra justifier de la faisabilité de l'étude, tant du point de vue des capacités d'inclusions que du point de vue organisationnel. Une attention particulière sera portée à la faisabilité budgétaire du projet

Impact environnemental de la recherche et transition écologique du système de santé

Il est souhaité de la part des candidats une description de la réflexion conduite sur la réduction de l'impact environnemental de leur projet de recherche et de sa construction.

Un mot à propos de la Lettre d'Intention....



La LI est la carte de visite de votre projet, permettant de poser **les grandes lignes**, (objectifs et enjeux) et valoriser l'originalité et la pertinence de votre projet par rapport aux valeurs spécifiquement attendues dans le cadre du PHRCI (impact médical, robustesse des méthodes et développement de l'interrégionalité).

Ainsi même si tous les détails ne sont pas encore arrêtés, nous encourageons vivement les candidats à ne pas attendre d'avoir un projet totalement finalisé pour soumettre leur lettre à l'appréciation des membres de la CSEC.



Cette étape permettra dans tous les cas d'initier un dialogue, de recevoir des retours et faire évoluer le projet.

Direction de la Recherche Clinique et Innovation DRCI

Les professionnels sont invités à se tourner vers leur DRCI ou autre structure interne d'appui à la recherche afin de solliciter un appui méthodologique le cas échéant :

DRCI de Référence	Nom et Prénom	Adresse mail	Téléphone
CHU Amiens-Picardie	LABATTU Bertrand	recherche@chu-amiens.fr	03 22 08 83 77
CHU Caen Normandie	GAILLARD Cathy	drci-secretariat@chu-caen.fr	02 31 06 53 49
CHU Lille	Cellule montage projet	recherche@chru-lille.fr	03 20 44 67 11
CHU Rouen	PICOCHÉ Delphine	delphine.picoche@chu-rouen.fr	
GHICL	NORBERCIAK Laurène	Norberciak.Laurene@ghicl.net	03.20.22.59.26
CLCC HB de Rouen	PEPIN Louis-Ferdinand	louis-ferdinand.pepin@chb.unicancer.fr	
CLCC FB de Caen	CLARISSE Bénédicte	b.clarisse@baclesse.unicancer.fr	02 31 45 51 79
CLCC OL de Lille	VANSEYMORTIER Marie	m-vanseymortier@o-lambret.fr	03 20 29 59 18

Gestion documentaire PHRCI 2025 GIRCI NO

L'ensemble des documents est accessible sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest :

PHRC INTERRÉGIONAL | GIRCI NORD-OUEST

<https://www.girci-no.fr/phrc-interregional>

Ressources documentaires pour la rédaction et la qualité des projets

Afin de vous guider dans la rédaction de votre projet, il existe des standards nationaux et internationaux destinés à promouvoir la qualité scientifique, la reproductibilité et la valorisation des résultats.

- guide niveau de preuve HAS par exemple, essais comparatifs randomisés de forte puissance et sans biais majeur : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1600563/fr/etat-des-lieux-niveau-preuve-gradation
- guide médico éco HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3197550/fr/guide-2020-choix-methodologiques-pour-l-evaluation-economique-a-la-has
- En fonction du type de plan expérimental, recommandations sur le site Equator equator network (CONSORT, PRISMA, SPIRIT, TARD, TRIPOD) : <http://www.equator-network.org/>
- Budget : solidarites-sante.gouv.fr/innovarc.

Eligibilité des dépenses PHRCi

Les dépenses éligibles sont similaires à celles de l'appel à projets du PHRC national à quelques exceptions.

Le budget du projet doit comprendre le financement de tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Le montant maximum des projets éligibles au PHRC interrégional est de 300 000€ par projet.

Des frais de gestion peuvent être appliqués à hauteur de 4% du montant des frais de personnel.

Consignes spécifiques au GIRCI NO

En cas d'association d'un établissement de santé hors inter région Nord-Ouest, aucun budget ne pourra lui être reversé. A ce titre, la lettre d'engagement du centre hors inter région est à annexer au dossier de soumission.

Le temps médical n'est pas repris dans les surcoûts sauf cas où le supplément de temps médical lié à la recherche est important et requiert la mise en œuvre de vacations spécifiques.

MONTAGE BUDGETAIRE

TITRES DE DEPENSES	Lignes de dépenses	PHRC-I 2025
TITRE I - Personnel pour la mission d'investigation	TEC	Oui
	Technicien / Ingénieur	Oui
	Personnel médical	Non
	Personnel paramédical	Non
TITRE I - Personnel pour la mission de coordination, organisation et de surveillance - Titre I	Chargé de la gestion administrative, réglementaire et financière	Oui
	Chef de projet	Oui
	ARC (monitoring)	Oui
	Chargé de la vigilance	Non
TITRE I - Personnel pour la mission de conception, gestion et analyse des données	Statisticien / Méthodologiste	Oui
	Data Manager	Oui
TITRE II : Dépenses à caractère médical pour la réalisation du projet	Tous les surcoûts apparaissant dans la grille du PHRC	Oui
TITRE III : Dépenses à caractère hôtelier et général pour la réalisation du projet	Autres surcoûts apparaissant dans la grille du PHRC	Oui
Majoration pour les frais de gestion		Oui, à hauteur de 4%

Modalités de suivi administratif et financier

Le suivi financier s'appuie sur un découpage en phases du déroulement des projets. Ainsi la délégation de la tranche de financement pour la réalisation de la phase N+1 est fondée sur la production des éléments attestant la finalisation de la phase N. cf annexe VIII de la Note d'Info n° DGOS/RI1/2025/90 :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2025_90.pdf

Depuis 2025, le suivi du déroulement des projets s'effectue directement via la **plateforme SIRANO** <https://sirano.sante.gouv.fr/>. Cette plateforme est gérée par la DGOS.

Pour demeurer éligibles au financement accordé, les projets retenus doivent obligatoirement être inscrits sur le site [ClinicalTrials.gov](https://clinicaltrials.gov) ou sur un registre équivalent (CTIS)

PUBLICATION - COMMUNICATION

Toute publication, sous quelque forme que ce soit, réalisée avec un financement PHRCI devra obligatoirement faire état du soutien apporté par le GIRCI Nord-Ouest à la réalisation du projet. Le texte sera communiqué pour information au GIRCI Nord-Ouest.

Les communications relatives au Projet et, particulièrement les communications en direction de la presse, mentionneront le soutien apporté par le GIRCI Nord-Ouest.

Les publications devront clairement identifier l'établissement de santé, le GCS, la maison ou le centre de santé coordonnateur et doivent obligatoirement porter la mention : **"This study was supported by a grant from the French Ministry of Health : acronyme du programme, année du programme, n° d'enregistrement** : exemple **PHRCI 2025 XXXX** "

De plus, toute action de communication faisant référence à un projet financé par cet appel à projets doit mentionner le nom du programme ainsi que le soutien du ministère chargé de la santé.

CALENDRIER PHRCI 2025

GIRCI NORD-OUEST

LANCEMENT

Dépôt des LI

Evaluation LI par rapporteurs

CSEC PRE-SELECTION

Identification experts inter-GIRCI

Dépôt Dossiers Complets

Expertises croisées inter-GIRCI et évaluation rapporteurs

CSEC SELECTION

VALIDATION DGOS

septembre 2026

18 juin 2026

10 avril 2026

20 novembre 2025

3 février 2026

[YouTube](#)

[Linkedin](#)



CONTACT

Tél : +33 (3) 20 44 69 59

Mail : interregion-no@chu-lille.fr

Site : www.girci-no.fr

Adresse : Maison Régionale de la Recherche Clinique
CHU de Lille - 6 rue du Pr Laguesse
59 037 LILLE Cedex